



UTILISATION DES VEHICULES ADMINISTRATIFS EN POLICE JUDICIAIRE : UN SIECLE PLUS TARD, GEORGES CLEMENCEAU DOIT SE RETOURNER DANS SA TOMBE EN VOYANT CE QUE SONT DEVENUES SES « BRIGADES DU TIGRE »

Lui qui, alors Ministre de l'Intérieur, se désignait lui-même comme le « premier flic de France », Lui qui, confronté à une nouvelle forme de criminalité organisée, très mobile, mieux équipée et extrêmement violente, avait fondé toute sa stratégie de guerre sur le déplacement rapide, le ressort élargi de compétence territoriale et la disponibilité sans faille de ses « agents expérimentés », dont les enquêteurs (au sens général) de la Police Judiciaire d'hier étaient devenus les dignes héritiers, Lui qui a certainement cru, de bonne foi, transmettre à sa « descendance », et pour longtemps, un patrimoine solide, pérenne, connu et reconnu, souvent copié, mais jamais égalé chez nos voisins européens.

Au grand dam des victimes de la grande délinquance crapuleuse et financière, la superbe machine P.J a été savamment démantelée, désossée, démontée au gré de restrictions budgétaires drastiques, décidées durant ces deux dernières décennies par une nouvelle espèce d'experts-comptables, entêtés et prisonniers d'un carcan purement administratif, incompatible avec les exigences de la mission exclusive de police judiciaire.

Et n'en déplaisent à certains, il est absolument faux de dire que les « Gardiens de la Paix » aient pu bénéficier d'AVANTAGES, de PRIVILEGES, de FAVEURS ou de PASSE-DROITS en Police Judiciaire. Il s'agissait seulement de justes COMPENSATIONS, de DEDOMMAGEMENTS ou de CONTRE PARTIES, pour remédier au « désagrément » engendré par la disponibilité « sans faille » et la mobilité constante de nos collègues.

Sachez bien, Messieurs les Censeurs et autres Démolisseurs de l'Extrême, que les policiers du Corps d'Encadrement et d'Application n'acceptent plus d'être sacrifiés, seuls, sur l'autel des restrictions.

Et que penser des menaces de procédures « récursoires » en cas d'accident qui vont peser sur le « flic » n'ayant pas respecté à la lettre les dernières restrictions d'usage des véhicules de service, édictées par le Directeur Central de la Police Judiciaire en personne ?

Après l'extinction totale des valeurs de mobilité et de disponibilité, et parmi les qualités humaines suivantes « efficacité, professionnalisme, compétence, motivation, esprit d'équipe, solidarité », nous vous laissons le soin de déterminer celles que vous ne trouverez plus chez vos « chers » enquêteurs de Police Judiciaire.